

Motion du 23 juin 2026 de Mmes et MM. Elisabeth Brodard, Yasmine Menétrey, Mathéo Uldry, Alexandre Diogo, Christel Saura, Paule Mangeat, Laurence Desarzens, Emmanuel Deonna, Melete Solomon-Kuflom, Khadidiatou Sene Beck, Brigitte Studer, Charlotte Meierhofer et Vanessa Klein: «Pour le développement de la danse adaptée et inclusive à Genève».

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

La Ville de Genève réaffirme régulièrement son engagement en faveur de l'accès à la culture pour toutes et tous. Malgré ces efforts, l'accès aux pratiques artistiques reste encore inégal pour certaines personnes en situation de handicap, en particulier au sein des institutions spécialisées.

La danse adaptée et inclusive constitue un outil reconnu de participation culturelle, d'expression artistique, de développement corporel et cognitif, ainsi que de renforcement du lien social et de la cohésion communautaire. Elle contribue ainsi aux objectifs d'inclusion, de participation et d'accessibilité culturelle portés par les politiques publiques communales.

A Genève, des compétences professionnelles et des initiatives existent déjà dans ce domaine. Plusieurs expériences menées sur le terrain, notamment dans les institutions spécialisées et les structures culturelles, démontrent la pertinence et les effets positifs de ces pratiques. Des initiatives telles que HandiDanse illustrent concrètement la valeur ajoutée de la danse adaptée et inclusive auprès de différents publics, et témoignent de l'existence d'un savoir-faire local qu'il convient aujourd'hui de mieux reconnaître, coordonner et soutenir.

Ces initiatives demeurent toutefois souvent dispersées et dépendantes de financements ponctuels, sans cadre global permettant d'en assurer la continuité et le développement.

La présente motion s'inscrit dans la continuité des engagements de la Ville en matière d'accessibilité culturelle et de participation à la vie culturelle, notamment à travers des objets déjà traités par le Conseil municipal, dont la motion M-1749 relative à la danse comme outil d'expression et de développement. Elle vise à renforcer la cohérence, la coordination et la visibilité des pratiques existantes afin de favoriser un développement durable de la danse adaptée et inclusive à Genève.

Considérant:

- que l'accès à la culture constitue un droit fondamental;

- que la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées garantit la participation pleine et effective des personnes en situation de handicap à la vie culturelle;
- que la danse adaptée et inclusive favorise l'expression, le bien-être, l'autonomie et le lien social;
- que les institutions spécialisées expriment des besoins réguliers en activités artistiques adaptées;
- que des initiatives et compétences existent déjà à Genève, mais restent insuffisamment coordonnées et structurées;
- que la Ville de Genève a déjà engagé des réflexions sur la place de la danse dans la vie culturelle, notamment à travers la motion M-1749;
- qu'il apparaît pertinent de renforcer la cohérence et la continuité des dispositifs existants,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- examiner l'opportunité de renforcer la place de la danse adaptée et inclusive dans la politique culturelle et sociale de la Ville;
- établir un état des lieux des besoins des institutions spécialisées en matière d'activités artistiques adaptées;
- identifier et valoriser les initiatives existantes en matière de danse adaptée et inclusive sur le territoire communal;
- favoriser la mise en réseau et la coordination des acteurs professionnels intervenant dans ce domaine;
- examiner les modalités de développement de conventions de prestations et de partenariats permettant de structurer ces interventions;
- examiner les modalités de soutien nécessaires à la continuité et à la pérennisation de ces activités dans la durée;
- encourager l'intégration de la danse inclusive dans les événements culturels soutenus par la Ville;
- présenter un rapport sur les perspectives de développement d'une approche cohérente et structurée en matière de danse adaptée et inclusive.